

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Société Anonyme au capital de 14.234.997,50 Euros
48, Avenue Victor Hugo – 75116 PARIS
RCS Paris B 602 036 782

Paris, le 13 février 2020,

Par Ordonnance en date du 7 février 2020, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris a désigné la SELARL BCM (7 rue CAUMARTIN à PARIS 9^{ème}) prise en la personne de Maître Eric BAULAND, en qualité d'Administrateur Provisoire de la Société EEM pour une durée de 6 mois, avec la mission suivante :

- gérer et administrer la société EEM avec les pouvoirs les plus étendus, conformément aux statuts, aux lois et usages du commerce ;
- pour ce faire, disposer des pouvoirs que la Loi et les Décrets en vigueur confèrent au Conseil d'Administration d'une société anonyme, ou à son Président, ou à son Directeur Général.

Les formalités sont en cours auprès du greffe du Tribunal de commerce pour faire acter les pouvoirs les plus étendus à l'Administrateur Provisoire.

Compte tenu de la situation conflictuelle entre certains actionnaires et dans l'attente de visibilité sur la situation juridique, économique et financière de la société EEM, il n'est pas prévu de solliciter la reprise de la cotation jusqu'à nouvel ordre.

A propos du Groupe EEM

Fondé en 1928, Electricité et Eaux de Madagascar détient des participations dans diverses entreprises en France et à l'étranger dont notamment la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuse - SAIPPPP, la SNC Paris Croix des Petits Champs, la SARL Les Vergers. Electricité et Eaux de Madagascar détient en outre une participation dans Gascogne (16,04 %) qui en fait un des plus gros actionnaires de cette société cotée sur Euro List C, et une participation dans la Société Française de Casinos - SFC (10%).

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier, papier, casinos) est coté sur le marché Euro List C de Nyse Euronext Paris.